

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lachapch-csspo-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a05438d7c58f20fb9b3e51c0>

Date d'obtention : 2025-02-20 16:34:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette trousse nous permet aux intervenants scolaires d'intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes impliqués dans un cas de sextage. La trousse d'intervention SEXTO soutient les établissements scolaires (niveau secondaire) en leur permettant de réagir rapidement et efficacement face à toute forme d'intimidation ou de violence liée au sextage. Le matériel et toutes les étapes à suivre y sont rassemblés pour faciliter la prise en charge de la situation, de façon légale et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, la formation réduit le délai de traitement des dossiers de sextage dénoncés à l'école de plusieurs mois à un délai moyen de 4 jours, ce qui rend nos interventions beaucoup plus efficaces. De plus, cette formation fera en sorte que mes interventions seront toujours les mêmes et beaucoup plus cohérente. Cette trousse me permet d'être en confiance lors de mes interventions et ne pas manquer d'étapes. Je vais être en mesure d'avoir tout le matériel que j'ai besoin pour mes interventions, sans rien oublier et travailler en partenariat avec ma direction et les policiers, sachant qu'eux aussi, ont les mêmes informations et protocole à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Adopter une attitude neutre et sans jugement pour que l'élève se sente en sécurité. À bien respecter l'élève et la victime, toujours la mettre en priorité. Intervenir afin de limiter les conséquences psychologiques et sociales pour les victimes. Assurer la sécurité de l'élève, notamment s'il subit des menaces, du chantage ou de l'intimidation. M'assurer de ne pas demander de voir les photos ou textos sur les cellulaires. Respecter les protocoles et les étapes de la trousse. Confisquer le cellulaire de la bonne façon. Aussi, pourvoir rediriger les parents aux bonnes ressources et donner les bonnes informations et les démarches à suivre. Rappeler aux élèves concernés que la possession, le partage et la production d'images sexuelles de mineurs sont illégaux et peuvent avoir de graves conséquences. L'objectif est d'agir avec empathie et efficacité tout en protégeant l'élève et en limitant les impacts à court et long terme.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

